



**ÉCOLE DES CŒURS-VAILLANTS
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
2017-2018**

**Procès-verbal de la rencontre du 19 décembre 2017,
tenue dans les locaux de l'école Cœur-Vaillant-Campanile**

Étaient présentes et présents :

M^{me} Natalie Blais, directrice de l'École des Cœurs-Vaillants
M. Luis Castonguay, représentant des parents (CVC) et vice-président
M^{me} Julie Charest, représentante du personnel enseignant (CV)
M^{me} Caroline Côté, représentante du personnel enseignant (CVC)
M. Samuel Déry, représentant du service de garde (CV)
M^{me} Michèle Gagnon, représentante du personnel enseignant (CV)
M. Éric Garon, représentant des parents (CVC)
M^{me} Valérie Gauthier, directrice adjointe de l'école Cœur-Vaillant-Campanile
M^{me} Marie-Ève Jalbert, représentante des parents (CV)
M^{me} Éloïse Lajoie, représentante des parents (CVC) et présidente
M^{me} Maryse Lambert, représentante du personnel de soutien (CVC)
M^{me} Marie-Pierre Martin, représentante du personnel enseignant (CV)
M^{me} Diane Montour, représentante des parents (CV)
M^{me} Marie-Christine Nolet, représentante des parents (CVC) et représentante au comité de parents
M. Denis Royer, représentant des parents (CV)
M^{me} Sandra St-Onge, représentante du personnel enseignant (CVC)
M. Mohammed Sangare, représentant des parents (CV)

Étaient absentes et absents :

M^{me} Annick de Warren, représentante du personnel enseignant (CV)
M^{me} Amélie Desbiens-Michaud, représentante des parents (CV) et trésorière

Invités :

M. Éric Beaupré, directeur général adjoint et directeur des services éducatifs,
Commission scolaire des Découvreurs
M. Jean-François Houle, directeur des ressources financières et du transport,
Commission scolaire des Découvreurs

1. OUVERTURE

1.1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

M^{me} Lajoie constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Le point 6.1 est enlevé et reporté en février.

Ajout de 6.2 : Répartition des montants reçus par votre établissement pour les mesures dédiées et protégées et plan de déploiement.

M^{me} Charest propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyée par M^{me} Martin.

2. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Deux représentants de la Commission scolaire des Découvreurs, M. Jean-François Houle, directeur des ressources financières et du transport, et M. Éric Beaupré, directeur général adjoint et directeur des services éducatifs, sont présents pour donner plus d'information sur la désinstitutionnalisation et pour répondre aux questions des membres du CE.

Le document *Désinstitutionnalisation de l'école des Cœurs-Vaillants* (voir en annexe), écrit par M^{me} Blais, a été envoyé à l'ensemble des membres du conseil avant la rencontre. M. Houle et M. Beaupré donnent des informations quant à l'analyse des clientèles et des réalités des écoles Du Versant (elle aussi en processus de désinstitutionnalisation) et des Cœurs-Vaillants. La planification de la clientèle prévoit une augmentation à chacune des années, et ce, au moins pour les cinq prochaines années. Le nombre d'élèves justifie la présence d'une direction par école. Pour la commission scolaire, il n'y a pas d'avantages, ni d'inconvénients de voir les écoles devenir deux entités distinctes. M. Houle précise que la Commission scolaire assure un certain plancher de services aux élèves, peu importe la grosseur de l'école et le nombre d'élèves. S'il y a désinstitutionnalisation, les mêmes sommes seront distribuées dans les deux bâtisses (Cœur-Vaillant et Cœur-Vaillant-Campanile). Les deux services de garde sont déjà autonomes et le demeureront.

M. Beaupré précise que lorsque deux écoles se désinstitutionnalisent, le souhait de la direction générale est que chaque école ait une direction.

M^{me} Côté se questionne sur la possibilité de conserver la Fondation des Cœurs-Vaillants comme elle est présentement. M. Houle précise que la Fondation n'est pas liée à la Commission scolaire. Elle pourrait demeurer la même et d'autres écoles pourraient s'y joindre.

M. Royer se questionne sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement. Présentement, il y a un seul acte d'établissement pour les deux écoles et, en cas de désinstitutionnalisation, il y aura deux actes d'établissement. M. Royer précise que la désinstitutionnalisation permettra de donner une couleur à chaque école pour répondre aux besoins des élèves. Il sera possible également de personnaliser le projet éducatif pour mettre les élèves au centre de nos préoccupations.

S'il y a désinstitutionnalisation, le conseil d'établissement serait dissous le 1^{er} juillet 2018. Il faudra vérifier la loi avec M. Jacky Tremblay pour savoir ce qu'il advient des membres qui sont en cours de mandat.

M. Royer précise que la seule instance qui a le pouvoir d'être consultée est le CE. Il propose que le CE se positionne sur ce qu'il recommande. Il fera parvenir sa décision à la Commission scolaire et, par la suite, informera les parents et le personnel en conséquence. Le document en annexe sera retravaillé et déposé sur le site Internet de l'école. Un courriel sera ensuite envoyé à tous les parents avec un lien les dirigeant sur le site pour lire les informations sur la désinstitutionnalisation.

M. Castonguay propose d'approuver la recommandation de la désinstitutionnalisation des deux écoles par la résolution **CE17-18.3.2.1**. M. Samuel Déry l'appuie.

3. ADOPTION ET SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

M. Garon propose l'adoption du procès-verbal, appuyé par M^{me} Martin.

4. INTERVENTIONS DES COMMISSAIRES

Aucune intervention des commissaires.

5. INFORMATIONS GÉNÉRALES

5.1. De la présidente

M^{me} Lajoie présente le document *Pour une école riche de tous ses élèves*.

5.2. De la trésorière

Aucune information de la trésorière, qui est absente de la réunion.

5.3. De la représentante au comité de parents

Les taux de passage au privé sont au plus bas pour notre commission scolaire. Ils sont à 23 %.

La Fédération des comités de parents prépare son plan stratégique.

Nouveau site Internet pour les parents à découvrir : alloprofparents.com.

Les bourses d'initiatives parentales sont de retour pour quatre projets qui viennent d'initiatives des parents dans les écoles. Les informations arriveront dans les écoles sous peu. Les demandes doivent être reçues pour le 1^{er} mars.

5.4. Des représentants des membres du personnel

CVC

La vente de fromage est terminée.

Le spectacle de la chorale de M^{me} Christine, l'enseignante de musique, a eu lieu le 14 décembre. Le résultat était exceptionnel avec les élèves des deux écoles (Filteau et CVC). Chapeau à M^{me} Christine.

La cueillette des denrées non périssables s'est terminée le 15 décembre. Merci aux parents pour leur générosité.

Le comité de littératie a organisé une activité de lecture doudou le 14 décembre. Les élèves étaient invités à faire de la lecture dans le gymnase avec leur doudou et leur lampe de poche.

Le 20 décembre, les élèves de sixième année feront la cuisine pour les gens démunis.

Les élèves de la classe 903 des étoiles filantes sont montés à bord d'autobus du RTC pour aller visiter le père Noël à Laurier Québec.

CV

Des élèves du programme Le goût d'entreprendre sont venus visiter les élèves de maternelle pour faire un projet d'écriture, d'arts et de communication avec eux.

Le marché de Noël du service de garde débutera le 20 décembre. Des objets fabriqués par les élèves et le personnel seront vendus pour le Burkina Faso.

5.5. De la direction

CVC

Aucun commentaire à ajouter.

CV

76 pays différents sont maintenant représentés dans l'ensemble des deux bâtisses. Le multiculturalisme est impressionnant et riche.

La Fondation des maladies du cœur a pris contact avec l'école pour offrir une formation à dix élèves de sixième année sur la réanimation. Ensuite, ces élèves ont formé dix autres personnes chacun dans le but de faire une chaîne.

6. ADOPTION

6.1. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

Madame Blais explique le sondage fait auprès des élèves et des parents et inclus dans le document envoyé aux membres du CE.

M. Castonguay se questionne les sanctions possibles et prévues (à la p. 24 du plan) et sur le délai d'intervention à la suite d'une situation nécessitant l'application du plan de lutte. Des indicateurs de suivi additionnels pourraient être utiles. Madame Montour confirme l'importance des 24 premières heures pour l'information et le suivi aux parents.

M^{me} Montour propose l'adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école, appuyée par M. Déry.

6.2. Répartition des montants reçus par votre établissement pour les mesures dédiées et protégées et plan de déploiement

M^{me} Blais présente les montants des mesures reçues du gouvernement.

M^{me} Martin propose l'adoption de la résolution **CE 17-18.3.6.2**, visant à adopter le document présenté. M^{me} Charest l'appuie.

7. CONSULTATION

7.1. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2023

M^{me} Lajoie propose l'adoption de la résolution **CE 17-18.3.7.1**, visant à adopter le document présenté. M^{me} Martin l'appuie.

7.2 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2018-2019

M. Déry propose l'adoption de la résolution **CE 17-18.3.7.2**, visant à adopter le document présenté. M^{me} Charest l'appuie.

Aucun commentaire à noter.

8. INFORMATION

8.1. Bilan de réussite

M^{me} Blais dépose le document *Notre école, nos défis : le suivi de la réussite 2013-2018* et explique les résultats aux épreuves ministérielles.

9. DISCUSSION

9.1. Amorce de discussion sur la grille-matières

Étant donné l'heure tardive, ce point est remis en février.

9.2. Représentant de la communauté

Tout CE peut avoir un représentant de la communauté. M^{me} Blais invite les membres du CE à vérifier s'ils connaissent quelqu'un qui pourrait remplir ce mandat.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

M. Garon propose la levée de la réunion à 21 h 35, appuyé par M. Déry.

Élaine Lajoie, présidente

Natalie Blais, directrice